

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

**Table des matières**

	<b>Pages</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Annexes	19

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autre point*

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 25 mai 2022.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Montréal  
Le 24 mai 2023

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A130258

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS</b>		
Ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) - programmes	<b>4 326 879 \$</b>	3 255 091 \$
MEIE - fonctionnement	<b>792 000</b>	550 000
MEIE - Projet Carrefour de fabrication additive	-	40 000
Agence de développement économique du Canada (DEC) - Projet Carrefour de fabrication additive	-	60 000
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ) et Innovation en Énergie Électrique (INNOVÉÉ) - Programme INNOV-R	<b>1 300 834</b>	337 986
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) - Programme MCS	<b>11 473</b>	-
	<b>6 431 186</b>	4 243 077
Cotisations des membres	<b>148 515</b>	102 105
Honoraires de gestion - privés	<b>265 401</b>	189 124
Honoraires de gestion - publics	<b>141 613</b>	84 788
Soutien financier	<b>42 000</b>	-
Services	<b>8 456</b>	23 322
Commandite	<b>5 000</b>	3 880
Produits de placements	<b>1 895</b>	121 043
Variation de la juste valeur des placements	<b>(18 389)</b>	(258 130)
	<b>594 491</b>	266 132
	<b>7 025 677</b>	4 509 209
<b>CHARGES</b>		
Contributions aux industries et universités - Programmes MEIE	<b>4 298 508</b>	3 228 237
Contributions - Programme INNOV-R	<b>1 300 834</b>	337 986
Contributions - Projet Carrefour de fabrication additive (annexe A)	<b>115 760</b>	114 937
Contributions - Programme MCS (annexe B)	<b>11 473</b>	-
Frais de fonctionnement (annexe C)	<b>1 057 995</b>	1 008 190
Animation en infrastructures de recherche et développement du Québec	<b>28 372</b>	26 858
	<b>6 812 942</b>	4 716 208
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>212 735 \$</b>	(206 999) \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>Investi en immobilisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Affectation d'origine interne (note 4)</b>	<b>2023 Total</b>	<b>2022 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>11 068 \$</b>	<b>375 369 \$</b>	<b>750 000 \$</b>	<b>1 136 437 \$</b>	<b>1 343 436 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(5 368)</b>	<b>218 103</b>	<b>-</b>	<b>212 735</b>	<b>(206 999)</b>
Affectations d'origine interne (note 4)	<b>9 001</b>	<b>(9 001)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>14 701 \$</b>	<b>584 471 \$</b>	<b>750 000 \$</b>	<b>1 349 172 \$</b>	<b>1 136 437 \$</b>



**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022 (redressé)
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie	<b>654 575 \$</b>	718 932 \$
Comptes surintérêts, sans échéance	<b>1 059 618</b>	1 094 912
Débiteurs	<b>76 687</b>	40 760
Subventions à recevoir, encaissables à court terme (note 5)	<b>10 696 668</b>	5 658 767
Placements réalisables à court terme (note 6)	<b>203 772</b>	100 746
Frais payés d'avance	<b>34 757</b>	34 665
	<b>12 726 077</b>	7 648 782
<b>SUBVENTIONS À RECEVOIR</b> (note 5)	<b>3 519 146</b>	1 677 895
<b>PLACEMENTS</b> (note 6)	<b>3 360 296</b>	3 507 824
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 7)	<b>14 701</b>	11 068
	<b>19 620 220 \$</b>	12 845 569 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	2022 (redressé)
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 9)	<b>799 429 \$</b>	315 282 \$
Produits reportés - cotisations des membres	<b>97 815</b>	89 040
Apports reportés à court terme (note 10)	<b>8 248 417</b>	5 535 546
	<b>9 145 661</b>	5 939 868
<b>APPORTS REPORTÉS (note 10)</b>	<b>9 125 387</b>	5 769 264
	<b>18 271 048</b>	11 709 132
<b>ACTIF NET</b>		
<b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 701</b>	11 068
<b>NON AFFECTÉ</b>	<b>584 471</b>	375 369
<b>AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 4)</b>	<b>750 000</b>	750 000
	<b>1 349 172</b>	1 136 437
	<b>19 620 220 \$</b>	12 845 569 \$

Engagements contractuels (note 11)

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>212 735 \$</b>	(206 999) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>5 368</b>	2 623
Produits de placements réinvestis	<b>(153 974)</b>	(169 903)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	<b>18 389</b>	258 130
	<b>82 518</b>	(116 149)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	<b>(353 255)</b>	1 543 616
	<b>(270 737)</b>	1 427 467
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	<b>(2 604 190)</b>	(3 739 751)
Produit de cession de placements	<b>2 784 277</b>	3 903 931
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(9 001)</b>	(8 255)
	<b>171 086</b>	155 925
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(99 651)</b>	1 583 392
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 813 844</b>	230 452
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)</b>	<b>1 714 193 \$</b>	1 813 844 \$

# PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

---

### 1. Statuts et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Les activités de l'organisme ont pour but de valoriser et de développer en concertation les matériaux avancés dans le but d'accroître les retombées économiques et sociales et l'avantage concurrentiel de l'industrie au Québec et au Canada. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Redressement d'exercices antérieurs

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, les subventions à recevoir ainsi que les apports reportés avaient été sous-évalués pour un montant de 1 738 000 \$. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2022 ont été redressés. Les subventions à recevoir ainsi que les apports reportés présentés dans les chiffres comparatifs de 2022 ont été augmentés d'un montant de 1 738 000 \$ chacun. Ce redressement n'a eu aucun impact sur les résultats de l'exercice clos le 31 mars 2022 ni sur l'actif net au 31 mars 2022.

### 3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre des produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les produits de services et les produits d'inscription colloques sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les services sont rendus ou que l'événement a lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres sont comptabilisées conformément à l'entente entre les parties, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. De plus, les cotisations des membres sont reportées et constatées linéairement sur la durée de la cotisation.

L'organisme constate ses produits d'honoraires de gestion selon les modalités prévues dans les ententes conclues avec les partenaires de recherche, lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Instruments financiers (suite)**

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur et à l'exception des titres négociables que l'organisme a choisi d'évaluer à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des comptes surintérêts, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**3. Principales méthodes comptables (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

**Contributions aux industries - universités**

Les contributions aux industries - universités représentent les montants versés par l'organisme à des partenaires de recherche qui réaliseront les travaux de recherche approuvés. Ces contributions sont comptabilisées lorsque les montants déterminés lors de l'acceptation du projet sont versés en fonction de l'atteinte des critères inscrits aux contrats des projets de recherche subventionnés.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2023**

---

**4. Affectation d'origine interne**

Au cours des exercices précédents, en prévision de la période triennale 2022-2024, le conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme totale de 750 000 \$ pour d'éventuels projets structurants susceptibles de générer ou d'appuyer d'autres projets et ainsi rassembler des acteurs d'horizons différents autour d'un objectif commun qui contribuera à soutenir l'écosystème des matériaux avancés. Ces projets et les budgets afférents, précédemment soumis au conseil d'administration pour approbation, pourront s'inscrire dans le contexte des stratégies et plans gouvernementaux effectifs. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable au conseil d'administration.

De plus, 9 001 \$ (8 255 \$ en 2022) ont été transférés de l'actif net non affecté à l'actif net investi en immobilisations corporelles afin de financer les sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

**5. Subventions à recevoir**

	<b>2023</b>	2022
MEIE - programmes et fonctionnement	<b>9 609 551 \$</b>	6 310 290 \$
MEIE et DEC - Projet Carrefour de fabrication additive	<b>87 250</b>	87 250
CRIBIQ - Programme INNOV-R	<b>1 274 882</b>	939 122
INNOVÉÉ - Programme INNOV-R	<b>394 131</b>	-
MRNF - Programme MCS	<b>2 850 000</b>	-
	<b>14 215 814</b>	7 336 662
Portion à court terme	<b>10 696 668</b>	5 658 767
	<b>3 519 146 \$</b>	1 677 895 \$



**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2023**

**6. Placements, à la juste valeur**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Certificats de placement garanti</b>		
Taux entre 1,06 % et 3,33 %, échéant en mai 2023	<b>203 772 \$</b>	100 746 \$
<b>Fonds communs de placements obligataires</b>	<b>3 360 296</b>	3 507 824
	<b>3 564 068</b>	3 608 570
Portion à court terme	<b>203 772</b>	100 746
	<b>3 360 296 \$</b>	3 507 824 \$

**7. Immobilisations corporelles**

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
Équipement informatique	<b>32 215 \$</b>	<b>24 124 \$</b>	<b>8 091 \$</b>	10 751 \$
Mobilier de bureau	<b>24 431</b>	<b>17 821</b>	<b>6 610</b>	317
	<b>56 646 \$</b>	<b>41 945 \$</b>	<b>14 701 \$</b>	11 068 \$

**8. Marge de crédit**

L'organisme dispose de financement sur des cartes de crédit pour un montant autorisé de 10 000 \$ au taux de 20,99 %. Le financement est renouvelable en mai 2023.

**9. Crédoiteurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fournisseurs et frais courus	<b>612 548 \$</b>	249 330 \$
Subventions à payer - MEIE	<b>100 555</b>	-
Salaires et vacances à payer	<b>61 175</b>	59 087
Sommes à remettre à l'État	<b>25 151</b>	6 865
	<b>799 429 \$</b>	315 282 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2023**

**10. Apports reportés**

Les apports reportés représentent des subventions servant à couvrir les frais de fonctionnement et les frais de programmes qui seront encourus au cours des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice ainsi que la ventilation des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2023</b>	2022
Solde au début	<b>11 304 810 \$</b>	9 765 618 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	<b>12 500 180</b>	5 782 269
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(6 431 186)</b>	(4 243 077)
	<b>17 373 804</b>	11 304 810
Portion à court terme	<b>(8 248 417)</b>	(5 535 546)
	<b>9 125 387 \$</b>	5 769 264 \$

	<b>2023</b>	2022
<b>Portion disponible - assignée à l'organisme</b>		
MEIE - programmes - appui aux infrastructures de recherche	<b>22 356 \$</b>	50 728 \$
MEIE - programmes - concours de recherche collaborative	<b>293 615</b>	293 615
MEIE - fonctionnement pour les exercices subséquents, jusqu'au 31 décembre 2024	<b>1 504 417</b>	2 296 417
MEIE et DEC - Projet Carrefour de fabrication additive	<b>87 250</b>	87 250
	<b>1 907 638</b>	2 728 010

<b>Portion engagée - contributions assignées</b>		
MEIE - programmes - appuis aux projets de recherche de développement - contributions aux industries et aux universités	<b>10 289 598</b>	7 204 703
CRIBIQ et INNOVÉÉ - Programme INNOV-R	<b>2 188 041</b>	1 372 097
MRNF - Programme MCS <sup>(a)</sup>	<b>2 988 527</b>	-
	<b>15 466 166</b>	8 576 800
	<b>17 373 804 \$</b>	11 304 810 \$

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2023**

---

**10. Apports reportés (suite)**

- a) En date du 31 mars 2023, l'organisme a reçu et investi un montant de 138 527 \$ dans un compte de surintérêts. Conformément aux dispositions à la convention de subvention et ce, jusqu'au moment où le montant sera utilisé, les produits générés par ce compte devront être utilisés uniquement aux fins prévues à l'entente.

**11. Engagements contractuels**

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail totalisent 152 684 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	76 342 \$
2025	76 342 \$

**12. Flux de trésorerie**

**Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Débiteurs	<b>(35 927) \$</b>	3 128 \$
Subventions à recevoir	<b>(6 879 152)</b>	(228 529)
Frais payés d'avance	<b>(92)</b>	(6 231)
Créditeurs	<b>484 147</b>	219 721
Produits reportés - cotisations des membres	<b>8 775</b>	16 335
Apports reportés	<b>6 068 994</b>	1 539 192
	<b>(353 255) \$</b>	1 543 616 \$

**Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Trésorerie	<b>654 575 \$</b>	718 932 \$
Comptes surintérêts, sans échéance	<b>1 059 618</b>	1 094 912
	<b>1 714 193 \$</b>	1 813 844 \$

# PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

---

### 13. Dépendance économique

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 80 % (91 % en 2022) de ses produits de subventions liés aux programmes et au fonctionnement de la part du MEIE.

### 14. Instruments financiers - risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

#### Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

#### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

#### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix de marché.

### 15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

**PÔLE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION EN MATÉRIAUX  
AVANCÉS AU QUÉBEC (PRIMA QUÉBEC)**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>ANNEXE A - CONTRIBUTIONS - PROJET CARREFOUR DE FABRICATION ADDITIVE</b>		
Consultants	<b>49 519 \$</b>	44 800 \$
Télécommunications	<b>29 262</b>	15 492
Site Web	<b>29 000</b>	49 322
Salaires et traitements	<b>7 979</b>	5 323
	<b>115 760 \$</b>	114 937 \$

**ANNEXE B - CONTRIBUTIONS - PROGRAMME MCS**

Frais d'évaluation des projets	<b>6 690 \$</b>	-
Réunion et congrès	<b>3 492</b>	-
Frais de déplacement	<b>1 291</b>	-
	<b>11 473 \$</b>	-

**ANNEXE C - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

Salaires et charges sociales	<b>717 489 \$</b>	676 559 \$
Loyer	<b>73 028</b>	78 231
Réunion et congrès	<b>47 406</b>	15 248
Frais d'évaluation des projets	<b>44 447</b>	70 926
Télécommunications	<b>41 559</b>	30 818
Honoraires professionnels	<b>32 495</b>	20 959
Consultants	<b>27 150</b>	45 691
Communications	<b>21 353</b>	35 372
Frais de déplacement	<b>18 974</b>	1 774
Assurances	<b>8 933</b>	8 170
Frais de bureau	<b>8 834</b>	9 024
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>5 368</b>	2 623
Conseil d'administration et comité	<b>4 806</b>	-
Intérêts et frais bancaires	<b>2 868</b>	2 054
Frais informatiques	<b>2 238</b>	2 728
Site Web	<b>727</b>	7 722
Taxes et permis	<b>320</b>	291
	<b>1 057 995 \$</b>	1 008 190 \$